**République Tunisienne**

**Ministère de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine**

**Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes (CMAM)**

**PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT D'UNE LOGE POUR ARTISTES**

**AVIS D’APPEL D’OFFRES N° 2 /2016**

Le CMAM lance le présent appel d’offres pour la réalisation des travaux de réaménagement d'une loge pour artistes. Les entreprises tunisiennes ou groupement d’Entreprises tunisiennes agréées par le Ministère de l’Equipement, de l’Habitat et de l’Aménagement du Territoire dans l’activité bâtiment spécialité B0 catégorie 1 ou plus, et intéressées par cet appel d’offres peuvent retirer le dossier d’appel d’offres auprès du bureau d'ordre du CMAM à l’adresse suivante : **PALAIS** **ENNEJMA EZZHAHRA 8, Rue du 2 mars 1934, 2026 Sidi Bou Saïd tél: 71740102**,sur présentation d’une copie de l'agrément demandé et contre paiement des frais du dossier fixés à la somme de 40 Dinars non remboursable et ce tous les jours ouvrables de 8h30 à 13h dès la parution de cet avis.

Les offres doivent être établies et présentées conformément aux stipulations du dossier d’appel d’offres et doivent parvenir à l’adresse :

**Monsieur le Directeur Général** **du Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes (CMAM)**

**8, Rue du 2 mars 1934, 2026 Sidi Bou Saïd.**

sous plis recommandés ou par rapide poste ou remis directement contre reçu du bureau d’ordre du CMAM du Lundi au Vendredi de 8h 00 à 14h00. La date limite de remise des offres est fixée pour le mardi 16 Août 2016 à 10H00 (le cachet du bureau d’ordre du CMAM fait foi) et ce quel que soit le type d’envoi. L’ouverture des plis et le dépouillement des offres seront effectués au siège du CMAM le 16 août à 10H30.

L’Enveloppe extérieure doit être fermée et scellée libellée au nom de Monsieur le Directeur Général du CMAM et ne doit porter aucune mention sauf l’indication suivante : «Appel d’offres à ne pas ouvrir - Projet de réaménagement d'une loge pour artistes ». L’enveloppe extérieure de l’offre ne doit en aucun cas porter le nom du soumissionnaire. Elle doit contenir obligatoirement les pièces administratives, le cautionnement provisoire et les deux enveloppes A & B ,comme stipuler dans cahier des conditions d’appel d’offres (CCAO).

Le cautionnement provisoire, au profit du "**Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes**", émis par une banque agréée par le Ministère de Finances doit être d’un montant égal à six cent dinars (600 DT) valable pour un délai de cent vingt (120) jours calendaires à compter du lendemain de la date limite de la remise des offres. **L’absence du cautionnement provisoire valable avec l’offre constitue un élément de rejet**.

Toute offre parvenue après le délai prévu ou non conforme aux conditions du dossier d’appel d’offres et à l’avis d’appel d’offres ne sera pas considérée.